CommHR(2026)73
(traduction de l'original anglais)

Séminaire annuel de l'ECRI avec les organismes de promotion de l'égalité
« Le rôle des organismes de promotion de l'égalité dans la lutte contre les récits haineux et discriminatoires en politique et dans le débat public »

Message vidéo de Michael O'Flaherty,
Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 15 octobre 2026

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie vivement de m'avoir invité à participer à ce séminaire et je vous prie une nouvelle fois de m'excuser de ne pas pouvoir être parmi vous en personne. Cette semaine, je suis en effet à Varsovie pour assister à plusieurs événements. Mais, mes amis, je pense que le thème de votre séminaire est particulièrement pertinent et doit absolument être débattu.

La haine dont vous allez discuter est celle que j'observe au quotidien dans mon travail. Je vois la haine dirigée contre les juifs. Je suis profondément préoccupé par la montée de l'antisémitisme dans nos sociétés.

Je constate que la haine contre les musulmans atteint un niveau inquiétant. Il s'agit là d'un problème qui prend aussi de l'ampleur mais qui n'est pas encore suffisamment pris en compte, du moins dans certaines de nos sociétés.

Je vois la marginalisation, la montée de toutes les formes de haine contre les membres des communautés de Roms et de Gens du voyage, une haine tenace, mais à laquelle nous devons nous attaquer. Je constate que les niveaux de persécution et de haine contre les membres des communautés LGBTIQ restent, eux aussi, bien trop élevés dans nombre d'États membres du Conseil de l'Europe.

Je vois les conséquences de la haine. Je constate à quel point la haine suscite la peur et entraîne l'exclusion, et à quel point des gens sont victimes de toutes sortes de discriminations et de violences. Je constate que beaucoup de ces actes ne sont pas signalés, notamment parce que les victimes ne font pas confiance aux autorités pour prendre au sérieux leurs plaintes et leurs préoccupations.

Je vois combien il est difficile pour vous, organismes de promotion de l'égalité, de lutter contre les différentes formes de haine auxquelles vous devez faire face, dans un contexte marqué parfois par un manque de soutien politique et toujours par l'absence des ressources nécessaires pour mener à bien votre mission.

Dans le cadre de votre séminaire, je vous invite à envisager plusieurs mesures.

La première mesure concerne un aspect sur lequel j'ai souvent insisté lorsque j'étais directeur de l'Agence des droits fondamentaux et qui n'est pas moins important dans le cadre de mes fonctions actuelles : la nécessité d'investir dans les données.

Nous ne pouvons pas combattre un phénomène si nous ne le mesurons pas. Pourtant, dans de nombreux domaines, nous ne parvenons pas à collecter correctement des données sur l'expérience vécue par les victimes de le haine, notamment la haine à caractère raciste, dans toute une série de contextes. Et bien sûr, une fois que nous disposons de ces données, nous devons les exploiter ; elles doivent servir de fondement à des réponses politiques et juridiques solides.

Une deuxième mesure à laquelle vous souhaiterez peut-être réfléchir aujourd'hui concerne la nécessité - pour les organismes de promotion de l'égalité et pour nous tous et toutes - de demander à nos gouvernements d'agir plus efficacement. Les autorités doivent mettre un terme au discours de haine qui émane de personnalités politiques. Les pouvoirs publics doivent engager des poursuites lorsque les manifestations de haine sont d'une telle gravité qu'elles constituent des infractions pénales. Ils doivent aussi - je le répète - allouer des ressources suffisantes à l'ensemble des initiatives requises.

Une troisième mesure – qui, je le sais, figure déjà à votre ordre du jour – concerne la nécessité, pour chacun et chacune d'entre nous, de s'investir dans la construction de sociétés qui ne se contentent pas de tolérer la différence, mais qui la promeuvent activement. En effet, ce sont les différences qui constituent la richesse de nos sociétés et qui font de nos sociétés des lieux favorables à l'épanouissement de chacune et de chacun.

J'en viens à la quatrième et dernière mesure, qui est la plus importante : quoi que nous fassions, nous devons le faire non pas pour les communautés concernées, mais avec elles. Nous ferons un bien meilleur travail, et nous respecterons bien davantage les droits humains, si, à chaque étape de notre analyse de la situation et des mesures à prendre en réponse aux difficultés constatées, nous collaborons étroitement avec la communauté concernée.

Je vous souhaite des débats fructueux et vous remercie de votre attention.